

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Wirtschaftspolitik
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Schneeberger, Daniela (fdp/plr, BL) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Wirtschaftspolitik, 2017 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	1
Gesellschaftsrecht	1

Abkürzungsverzeichnis

RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
RK-NR	Kommission für Rechtsfragen des Nationalrats
BJ	Bundesamt für Justiz
RAB	Eidgenössische Revisionsaufsichtsbehörde
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
OR	Obligationenrecht
ArG	Arbeitsgesetz

CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
CAJ-CN	Commission des affaires juridiques du Conseil national
OFJ	Office fédéral de la justice
ASR	Autorité fédérale de surveillance en matière de révision
PME	petites et moyennes entreprises
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
CO	Code des obligations
LTr	Loi sur le Travail

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Strukturpolitik

PARLAMENARISCHE INITIATIVE
DATUM: 04.05.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Depuis plusieurs années, la question du fardeau administratif qui pèserait sur les PME suisses anime les débats sous la coupole fédérale. Une initiative parlementaire Schneeberger a étudié précisément le cas du droit de la révision. Ainsi, l'initiatrice a proposé une **concrétisation du contrôle restreint pour protéger les PME** helvétiques. L'initiative vise une modification des articles 729, 729c, 730c et 755 du Code des obligations (CO). La Bâloise (fdp/plr, BL) considère que l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) s'écartere de la volonté du législateur. En effet, elle rappelle que l'objectif premier de l'introduction du contrôle restreint, lors de la modification du CO en janvier 2008, était d'alléger la charge financière des PME. Or, elle estime que le contrôle restreint s'aligne de plus en plus sur le contrôle ordinaire ce qui renforce le fardeau administratif. Cette situation préjudiciable entraîne une hausse des coûts pour les PME. Ainsi, des modifications du CO seraient indispensables.

La Commission des affaires juridiques du Conseil national (CAJ-CN) a examiné l'initiative. Par 12 voix contre 7 et 4 abstentions, la CAJ-CN a proposé à sa chambre de rejeter l'initiative. La majorité a pointé du doigt le risque de conflits d'intérêt et rappelé le rôle prépondérant de l'indépendance du contrôleur dans le droit de la révision. De plus, elle a précisé qu'un rapport de l'Office fédéral de la justice (OFJ), qui sera publié en 2018, étudie actuellement le droit de la révision et le droit de la surveillance de la révision. A l'opposé, une minorité, qui a souligné l'importance de soulager administrativement les PME, a proposé au Conseil national d'accepter l'initiative. Au final, le conseil national a décidé de donner suite à l'initiative par 98 voix contre 72 et 3 abstentions.¹

PARLAMENARISCHE INITIATIVE
DATUM: 11.01.2021
GUILLAUME ZUMOFEN

En pointant du doigt la distinction entre commerce et entreprise de services dans l'art. 19, al. 6, de la loi sur le travail (LTr), Daniela Schneeberger (plr, BL) préconise une **clarification de la législation sur l'ouverture des commerces et entreprises de services le dimanche**. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a **donné suite**, par 14 voix contre 9 et 1 abstention, à l'initiative parlementaire. La CER-CN a précisé que l'objectif n'était pas de remettre en question l'interdiction de travailler le dimanche, mais plutôt d'offrir une égalité de traitement entre les commerces et les entreprises de services.²

Gesellschaftsrecht

PARLAMENARISCHE INITIATIVE
DATUM: 04.06.2018
GUILLAUME ZUMOFEN

Face au renforcement du fardeau administratif qui pèse sur les PME, Daniela Schneeberger (plr, BL) a opté pour la voie législative la plus directe avec une initiative parlementaire qui vise un **réexamen du contrôle restreint en matière de révision et de surveillance de la révision pour les PME**. Étant donné que la chambre du peuple a donné suite à l'initiative, la commission des affaires juridiques du Conseil des États (CAJ-CE) s'est penchée sur l'objet. Par 7 voix contre 4 et 1 abstention, la commission a proposé de ne pas donner suite à l'initiative. D'abord, une majorité de la CAJ-CE est convaincue de l'utilité et de l'efficacité du contrôle restreint. Ensuite, elle considère qu'une législation trop précise réduirait les marges de manœuvre. Mais surtout, elle estime qu'un assouplissement de la législation sur le contrôle restreint affaiblirait la protection des créanciers, des clients, des employés et des actionnaires minoritaires. Une minorité, emmenée par Stefan Engler (pdc, GR) proposait d'adopter l'initiative parlementaire. Au final, c'est un vote extrêmement serré qui a décidé du sort de l'initiative. Elle a été rejetée par 21 voix contre 19 et 0 abstention.³

1) BO CN, 2017, pp.727 s.; Communiqué de presse RK-N/CAJ-N; Rapport RK-N/CAJ-N

2) Communiqué de presse CER-CN du 13.01.2021

3) BO CE, 2018, pp.382 s.; Communiqué de presse CAJ-CE; Rapport CAJ-CE